



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 22 décembre 2016

Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Le 20 décembre 2016, Nicole Klein, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a signé l'arrêté portant création du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine à compter du 1er janvier 2017.

Madame la préfète a consulté la Région Normandie, les départements de la Seine-Maritime, du Calvados et de l'Eure et les trois commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI).

Ce projet de création a recueilli l'avis favorable de la Région Normandie, des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ainsi que celui des trois CDCI.

Ce pôle, initié par la communauté d'agglomération de la région havraise, est constituée de douze établissements publics de coopération intercommunale répartis sur les trois départements.

Il a vocation à conduire des actions communes en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'environnement, de la santé et de la mobilité.

Le pôle métropolitain a également pour mission de favoriser la coordination et la promotion d'actions en faveur de l'attractivité du territoire.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr, Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr